

**Séance du 22 avril 2024 à 19 heures 30****SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** Madame Franziska PILLY SCHLUEP

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation du Pacte climatique SIG.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
  - a) Approbation pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 destiné à couvrir le coût de l'achat d'un four professionnel pour le Café des Amis (projet de délibération N° 290/24).
6. Communications du Maire et des Adjointes.
7. Présentation des comptes 2023 de la commune.
8. Propositions du Maire et des Adjointes.
9. Propositions individuelles et questions.

**Présents :** Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARD, Carole MATHEZ et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Quentin MEYLAN et Brett THEUS

**Exécutif :** M. Christophe SENGLET, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe  
Mme Anne MEYLAN, adjointe

**Excusés :** MM. Pascal DROZE et Jérôme SCHÖNI

**Procès-verbal :** Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**Mme F. Pilly Schluep**, présidente, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h02. Elle excuse l'absence de **MM. P. Droze** et **J. Schöni**.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024**

**Mme F. Pilly Schluep** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Mme F. Pilly Schluep** annonce que selon le dernier courrier reçu de l'ACG, la décision d'octroi d'une subvention d'investissement de 3 millions via le FI destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle est entrée en force, aucun Conseil municipal n'ayant fait opposition.

**Mme F. Pilly Schluep** tient à la disposition des élus le magazine de l'association des communes suisses, qui paraît dix fois par année en version trilingue et dont certains articles sont très intéressants.

### **3. Présentation du Pacte climatique SIG**

**Mme F. Pilly Schluep** donne la parole à **MM. Thierry Boichat** et **Jean Mauron**.

La commune, au travers de son représentant SIG-éco21, **M. J. Mauron**, a dans un premier temps signé l'accompagnement des collectivités SIG-éco21 qui a amené les autorités à prendre un certain nombre de mesures.

Suite à cela, les SIG avaient développé le pacte climatique en lien avec l'État de Genève. Celui-ci se décline en différents axes liés à l'exemplarité, l'engagement et l'activance. La commune a souhaité signer ce pacte climatique qui englobe des actions un peu plus larges.

**M. T. Boichat** présente le contexte puis précise que compte tenu de l'urgence climatique, l'idée est de diminuer le CO<sub>2</sub> et le gaz, nocifs, pour arriver à une certaine neutralité carbone. Il y a, pour ce faire, plusieurs axes : mobilité, bâtiments (IDC), risques de pénurie, énergies renouvelables, loi CO<sub>2</sub>.

Les économies d'énergie et la diminution du CO<sub>2</sub> sont essentiellement basées sur les bâtiments, d'où le programme GEnergie.

**M. J. Mauron** précise que ce programme soutient un certain nombre d'actions : consommation d'énergie, sortie des énergies fossiles, avec un catalogue de subventions.

**M. T. Boichat** ajoute que grâce à la signature du pacte climatique, la commune délègue un soutien aux SIG afin de trouver des solutions et de solliciter des subventions auprès des différents organismes. Il cite les solutions subventionnées par SIG-éco21.

La commune a défini, dans les fiches énergie de son PDCom, trois axes : moins consommer, mieux consommer et diminuer le carbone.

**M. T. Boichat** présente le parc communal en quelques chiffres. Les actions déjà entreprises ou en cours ont apporté des résultats extrêmement satisfaisants. Sur la totalité du parc, un seul bâtiment présente un IDC de 551 à 650 MJ/m<sup>2</sup>.an et deux un IDC de 450 à 550 MJ/m<sup>2</sup>.an ; par rapport à la législation, aux directives

et aux obligations légales, la commune a déjà mis en place de nombreuses actions. Puis il passe au bilan de la consommation multifluide.

**Mme C. Schaub** s'étonne de l'énorme différence entre les 106, 108, 110, 110A et 113, route de Choulex.

**M. T. Boichat** précise que les consommations ont été relevées en fonction de l'emplacement des compteurs. Or ceux-ci ne desservent pas forcément un seul bâtiment. Puis il montre le graphique relatif à la consommation territoriale. Ces bilans permettront des comparaisons tous les deux ou trois ans afin de déterminer l'évolution des programmes. C'est déjà le cas, par exemple, pour l'éclairage public où la commune suit annuellement l'évolution de la consommation en fonction des mesures mises en place.

Il enchaîne sur la répartition de la consommation thermique des bâtiments estimée avec l'IDC. La commune ne se trouve pas dans la zone de déploiement des réseaux thermiques structurant (RTS). D'autres solutions sont possibles, comme des microréseaux, des réseaux de village ou des installations individuelles comme des PAC.

Puis il présente une vue d'ensemble des actions entreprises, depuis 2021, en termes d'efficacité énergétique au travers du programme SIG-éco21.

**M. T. Boichat** relève la pertinence de monitorer les bâtiments, ce qui permet à la commune d'agir sitôt qu'un problème est constaté.

Le cumul des économies réalisées grâce à l'ensemble des actions effectuées par la commune est de 65'014 kWh et de 35,2 t de CO<sub>2</sub>.

**Mme F. Pilly Schluep** souhaiterait savoir ce que cela représente, en termes financiers.

Entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.- en kWh par année, répond **M. T. Boichat** avant de présenter le bilan carbone de la commune. Choulex est également très active en termes de déchets et d'économie circulaire. Puis il passe au bilan du solaire et les perspectives, avant d'aborder la consommation d'eau.

Il passe ensuite en revue le paragraphe sur l'électromobilité en précisant que Choulex est la seule commune à disposer d'une borne, au stade, en partie alimentée par la centrale photovoltaïque. La présentation récapitule les prestations à la charge des SIG et celles à la charge de la commune. 15 communes, dont Choulex, sont déjà engagées avec les SIG sur l'accélération du déploiement communal du réseau Mobilité.

Le plan Lumina donne accès à tous les candélabres, ce qui permet à la commune de définir sa politique d'extinction ou d'abaissement nocturne de l'éclairage.

**M. T. Boichat** termine sur l'espace client, qui permet à la commune d'avoir accès à ses factures et à différentes données.

**Mme F. Pilly Schluep** souhaiterait savoir comment Choulex se situe par rapport aux autres communes genevoises, après avoir mené autant d'actions diversifiées.

**M. J. Mauron** pense que Choulex fait partie des très bonnes communes. Une de ses forces, c'est son parc immobilier, déjà performant. Le principal enjeu, maintenant, est de sortir du fossile. Quant aux habitants, ils disposent d'un point de comparaison permettant d'obtenir tout de suite les bonnes références et les bonnes orientations.

**Mme N. Favre**, qui a entendu tout et son contraire, souhaiterait plus de précisions concernant l'électromobilité.

Celle-ci est bonne pour le carbone, répond **M. J. Mauron**.

**M. T. Boichat** ajoute que les véhicules électriques sont intéressants là où il y a de fortes densités de voitures. Ce programme est porté par le SABRA, l'idée étant de diminuer les pics de pollution et les nuisances sonores. Cela étant, il y a toujours des contreparties. Le but est aussi d'adapter les moyens de locomotion.

**M. J. Binder** relève une différence entre les totaux « répartition des bâtiments par typologie » et « répartition des bâtiments par IDC 2022 » sur la page 12 (répartition des bâtiments du patrimoine communal et fondations communales).

Il pourrait y avoir deux bâtiments sur la même chaufferie, indique **M. T. Boichat**.

**Mme N. Favre** souhaiterait connaître les trois bâtiments qui présentent un IDC au-dessus de 450 MJ/m<sup>2</sup>.an.

**M. T. Boichat** répond que cet élément figure dans le rapport thermique.

**Mme F. Pilly Schluep** aimerait savoir quel point la commune pourrait améliorer ou corriger ces prochaines années.

Sortir du fossile, indique **M. T. Boichat**.

**Mme D. Krähenbühl** souhaiterait savoir si des propriétaires se sont inscrits dans les processus d'accompagnements groupés suite à la séance d'information.

**M. J. Mauron** communiquera ultérieurement la réponse.

En conclusion, **M. T. Boichat** annonce que ce premier bilan sera transcrit sous forme littéraire en vue d'un article dans l'Info'Choulex ou autre support communal.

En l'absence d'autre remarque ou question, **Mme F. Pilly Schluep** remercie **MM. T. Boichat** et **J. Mauron** et les libère.

*Départ de MM. T. Boichat et J. Mauron.*

#### **4. Rapport des commissions**

##### Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

**Mme C. Mathez** annonce que la commission s'est réunie le 18 mars, puis ce soir. Le sujet était principalement la balade gourmande prévue samedi. Les procès-verbaux ne sont pas validés, mais tout est sous toit et les commissaires sont plutôt satisfaits, car 29 adultes et 10 enfants sont inscrits.

##### Aménagement-Mobilité (AM)

**M. J. Binder** indique que la commission ne s'est pas réunie.

##### Animation-Culture-Sports (ACS)

**M. B. Theus** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

##### Bâtiments-Préavis (BP)

**M. L. Déruaz** indique que la commission s'est réunie le 25 mars pour traiter une demande d'autorisation pour une transformation au 12, route des Jurets. La commission a, à l'unanimité, rendu un préavis favorable sans remarque particulière.

Finances-Sécurité (FS)

En l'absence de **M. J. Schöni**, le rapport de la commission FS est reporté à la prochaine séance.

Information-Naturalisations (IN)

**Mme C. Schaub** indique que la commission ne s'est pas réunie.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

**M. Q. Meylan** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

**Mme L. Comin** informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés (SA)

En l'absence de **M. P. Droze**, le rapport de la commission SA est reporté à la prochaine séance.

Fondation immobilière**Commission des travaux**

**M. A. Baudet** indique que l'assemblée générale, succincte, s'est tenue le lundi 15 avril. Elle s'est bien déroulée et était suivie par un repas au Café des Amis.

**Bureau de la Fondation**

En l'absence de **M. J. Schöni**, le rapport du Bureau de la Fondation est reporté à la prochaine séance.

Comité de pilotage entrée ouest

**Mme L. Comin** annonce que le comité s'est réuni le 17 avril. Les élus ont tous reçu le procès-verbal de cette dernière séance durant laquelle un point a été fait sur l'avancement du PLQ et sur le statut de la parcelle « demi-lune ». Des éléments restent à éclaircir, car l'accès au parking de la salle communale empiète un peu plus que prévu sur cette parcelle. Le projet paysager a été présenté par l'atelier Plum ; le paysagiste a bien expliqué les aménagements de chaque zone. Différents endroits entre les bâtiments seront définis : potager, place de jeux entre la crèche et le locatif, place du tilleul. La discussion a également porté sur la gestion des eaux pluviales, les bassins de rétention, etc. L'atelier Plum a abordé ces questions de manière très sensée. Les contrats et mandataires qui viennent s'adjoindre à ce projet ont aussi été évoqués. Les associations environnementales ont été reçues en seconde partie de séance.

**Mme D. Krähenbühl** précise que la plateforme nature et paysage avait été contactée. Des membres de Pro Natura, du GOBG, du KARCH sont venus échanger de manière très constructive sur le projet, notamment la manière d'éviter de gêner la nature, lors des constructions. Ils ont fait des propositions sur les bassins à ciel ouvert qui, suivant qu'ils sont ensoleillés ou ombragés, attirent différents batraciens. Les associations ont remercié la commune d'avoir été approchées en amont.

**Mme L. Comin** trouve ces réunions bénéfiques. Les architectes semblent très compétents et très impliqués. Ils proposent des solutions aux divers problèmes et s'assurent que toutes les remarques sont bien prises en compte et travaillées. À quel moment, par rapport à la chronologie du projet, l'attribution des places de crèche sera-t-elle déterminée ?

**M. C. Senglet** indique que les autorités sont toujours en contact avec l'office pénitentiaire. Une séance aura lieu prochainement afin de déterminer l'entité qui portera ce projet. D'ici la fin du PLQ, la commune devrait connaître le nombre de places de crèche et celles qui lui seront attribuées. D'après le planning, et si tout va bien, le PLQ devrait être terminé fin mai 2025. Suivra la phase d'autorisation de construire, qui prendra entre huit mois et une année. Les appels d'offres pourraient être lancés plus ou moins en même temps. La construction ne débutera pas avant fin 2026, début 2027 (deux ans de travaux).

## **5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

- a) Approbation pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 destiné à couvrir le coût de l'achat d'un four professionnel pour le Café des Amis (projet de délibération N° 290/24)

**Mme A. Meylan** rappelle que la rénovation du Café des Amis, qui a ouvert en mars 2009, a été finalisée en 2008. Les appareils sont donc âgés de quinze ans. Les diverses réparations devenant de plus en plus coûteuses (environ Fr. 10'000.- depuis le début), il serait temps de remplacer le four professionnel, d'où la délibération soumise ce soir au vote du Conseil municipal.

**M. C. Senglet** ajoute que la commission FS a préavisé favorablement ladite délibération.

**Mme F. Pilly Schluemp** donne lecture du projet de délibération N° 290/24 et, en l'absence de question, propose de passer au vote.

*Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu la vétusté du four du Café des Amis, propriété de la Mairie, qui tombe régulièrement en panne (achat fin 2008 – début 2009),*

*Vu que les coûts de réparation, qui sont répétitifs à terme, sont estimés à environ **10'000 francs**,*

*Vu que le coût d'achat d'un four neuf, assurant une plus grande pérennité de la machine, est estimé à environ **15'000 francs**,*

*Vu le préavis favorable de la Commission Finances et sécurité du 15 avril 2024, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal*

**décide par 10 oui, 0 non et 0 abstention**

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour combler le besoin financier pour un montant de **15'000 francs** dans les comptes de l'exercice 2024,
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement « entretien biens meubles Café des Amis », n° rubrique 9630.01.34313.00,
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

## **6. Communications du Maire et des Adjointes**

**Mme A. Meylan** fait un point de situation sur les projets en cours :

- Route de Choulex entre le chemin des Jurets et la Gouille-Noire : après avoir pris connaissance de l'étude de faisabilité, la commune a validé les plans qui ont été envoyés à **M. Gérard Widmer**, de l'OCT, pour une ultime consultation.
- Place de jeux du préau : vu les nombreux mécontentements suscités par la pesette, la possibilité d'installer un autre revêtement, tout aussi drainant pour

les plantations mais moins salissant, est en cours d'étude. L'Exécutif reviendra ultérieurement avec une proposition.

- Mise en conformité des abribus : la rénovation des peintures est en cours. Des supports destinés à l'affichage seront installés sur l'abribus du tea-room. Les bacs à fleurs ont été réinstallés à l'abribus de Chevrier.

**Mme C. Schaub** demande si l'arrêt de Chevrier en direction de Puplinge ira vers la placette.

**Mme A. Meylan** répond que cet arrêt sera officiellement déplacé vers la placette.

- Antenne 5G : malgré le préavis défavorable de la commune, l'autorisation pour la mise en place d'une antenne 5G à Bonvard a été accordée. Hormis la commune, toutes les instances, dont la CMNS et le SABRA, ont préavisé favorablement la demande d'autorisation.

**M. C. Senglet** précise qu'à partir du moment où la CMNS et le SABRA ont accepté cette autorisation, la commune aurait très peu de chances de succès en déposant un recours. Compte tenu de ce qui précède, l'Exécutif ne souhaite pas engager de frais. La commune a écrit personnellement à l'ensemble des habitants, qui ont de leur côté la possibilité de recourir, pour les informer de l'octroi de cette autorisation de construire.

L'antenne a néanmoins été abaissée de 6 m, précise **Mme A. Meylan**.

- Camps scouts : du 10 au 12 mai ainsi que les 20 et 21 avril, des scouts camperont à proximité du stade.
- Banc du Nant du Paradis : pour faire suite à une question posée lors du dernier Conseil municipal, le banc n'a pas été volé ; il était dans la Seymaz.
- Comptes 2023 : pour répondre à la question posée en commission FS, la commission RCC avait communiqué un budget pour l'acquisition de quatre radars pédagogiques. Deux ont été réparés plutôt que remplacés ; les derniers radars achetés fonctionnent dans les deux sens et n'ont donc pas besoin d'être installés par paire. Les quatre appareils suffisent à couvrir le territoire communal.

**Mme D. Krähenbühl** évoque les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- Plan directeur communal : le PDCom de Choulex ainsi que le plan directeur des chemins pour piétons ont été approuvés le 17 avril dernier par le Conseil d'État.
- Plan de stationnement : le projet a pris un peu de retard, car la commune attendait la validation des plans pour la route de Choulex. Ceux-ci ont été transmis à CITEC. Le dossier se trouve maintenant entre les mains du canton qui devra faire un retour sur les projets de courriers aux habitants et valider l'arrêté.
- Sondage pour la distribution des paniers de Noël : **Mme D. Krähenbühl** n'a pas reçu toutes les réponses au sondage envoyé le 8 mars dernier. Les concernés voudront bien transmettre leur avis avant la prochaine séance de la commission SA.
- Repas des aînés : il a eu lieu dimanche dernier et s'est très bien déroulé. L'ensemble des participants ont trouvé le repas très bon. Lors de ce moment très sympathique, la création d'un club des aînés a été évoquée avec les

personnes qui s'étaient investies dans ce projet. Le petit sondage a récolté de nombreuses réponses positives quant à la participation à des activités ou à l'organisation d'un tel club.

- Fondation EVE : les comptes 2023 ont été validés lors de la séance le 17 avril dernier.

## **7. Présentation des comptes 2023 de la commune**

**M. C. Senglet** rappelle que la commission FS s'est réunie le 15 avril dernier ; tous les comptes 2023 ont été détaillés un par un. Les comptes 2023 sont présentés ce soir sous le format 2F 2N ; les Conseillers municipaux auront quinze jours pour poser leurs éventuelles questions à la commission FS, ce qui correspondra à la seconde réunion de la commission FS, fixée au 6 mai. Les comptes 2023 devront être votés d'ici le 15 mai 2024.

Les comptes 2023 sont excellents. **M. C. Senglet** rappelle que plus le résultat est positif et plus la commune devra contribuer à la péréquation intercommunale, l'année prochaine.

Il passe en revue les comptes 2023 en dispensant les explications nécessaires sur les postes qui présentent des différences significatives avec le budget.

**M. A. Baudet** trouverait intéressant d'avoir un comparatif avec les comptes 2022 sur certaines rubriques, comme le produit des cellules photovoltaïques du stade (revente d'énergie).

**M. C. Senglet** indique que le tableau comparatif 2022/2023 sera mis à la disposition des élus sur CMNet.

**M. C. Senglet** souligne que les amortissements complémentaires réalisés permettent de moins grever les futurs budgets de fonctionnement.

Après amortissements complémentaires (Fr. 853'000.-), les comptes 2023 présentent un résultat positif de près de Fr. 350'000.-. La commune dispose d'une réserve conjoncturelle de 2,5 mio, conclut **M. C. Senglet** en rappelant le projet entrée ouest, pour lequel la commune devra recourir à l'emprunt, ce qui aura des incidences sur les charges et les amortissements.

La liste des dépassements est à disposition sur CMNet, ceux-ci étant peu nombreux par rapport au budget de fonctionnement, conclut **M. C. Senglet** en se tenant à disposition des élus pour toute question éventuelle.

## **8. Propositions du Maire et des Adjointes**

Néant.

## **9. Propositions individuelles et questions**

**Mme N. Favre** évoque un énorme nid-de-poule, dangereux pour les cyclistes, au niveau de la fontaine à la Vy-Creuse.

**Mme A. Meylan** explique que comme chaque année, dès que la météo le permettra, les nids-de-poule seront réparés durant la tournée des accotements.

**M. Q. Meylan** a été quelque peu surpris d'apprendre que les vigneron ne pourraient pas bénéficier des berces de tables, cette année, pour les caves ouvertes. Pourquoi la commune n'a pas préservé le matériel pour cet événement récurrent important pour la promotion des produits locaux ?

**Mme V. Vandeputte** répond que les réservations ont été traitées selon l'ordre d'arrivée.

**M. J. Binder** n'a pas compris pourquoi l'affectation de la parcelle « demi-lune » (cf. point 4) est rediscutée.

**M. C. Senglet** répond que cette parcelle est classifiée en domaine public communal. Elle a été incorporée dans le périmètre de la modification de zone, ainsi que dans le périmètre du PLZ. Dès lors, il convient de la passer en domaine privé communal. Au niveau du projet, la rampe d'accès au parking, prévue parallèle à la route, a évolué pour venir accolée à la salle communale, donc perpendiculaire à la route. C'est juste la disposition qui va évoluer un peu, les gabarits restant inchangés.

Les plans en attente de validation du canton, concernant la route de Choulex, portent seulement sur l'emplacement du parking ? demande **M. J. Binder**. La route resterait bien en zone 30 km/h ?

La route serait mise en limitation à 20 km/h, répond **Mme A. Meylan**.

**Mme D. Krähenbühl** ajoute que la route était en zone 20 km/h. La commune avait dû la remettre en zone 30 km/h. À la demande du canton, elle sera limitée à 20 km/h.

Quid du trottoir traversant au niveau du tea-room ? demande encore **M. J. Binder**.

**Mme A. Meylan** explique que les habitants craignent que cette solution ne leur offre moins de visibilité. Ils ont demandé des mesures afin d'éviter le stationnement des véhicules sur le chemin. Deux potelets seront installés, si le canton accepte. Ils aimeraient aussi la pose d'un miroir. La commune a appuyé cette demande auprès du canton.

**M. J. Binder** souhaiterait savoir si les radars pédagogiques ont fait apparaître des différences significatives entre les moments où la vitesse des véhicules est affichée et ceux où elle ne l'est pas.

**Mme A. Meylan** n'a pas encore étudié les statistiques sous cet angle.

**Mme F. Pilly Schluep** clôt la séance à 21h07 et passe la parole au public.